

De l'Affaire Dreyfus à la polémique Polanski – Dossier pédagogique

Volet 2 : Le « J'accuse... ! » d'Émile Zola

par Felisia Topojani

Objectifs

- Se familiariser avec Émile Zola et son œuvre.
- Connaître l'engagement d'Émile Zola dans l'Affaire Dreyfus.
- Comprendre la notion d'« intellectuel ».

Présentation de la vidéo

La vidéo propose un aperçu de la vie et de l'œuvre de l'écrivain français Émile Zola (1840-1902) et de son engagement dans l'Affaire Dreyfus. Elle s'arrête sur la parution du célèbre texte « J'accuse » et esquisse la naissance d'une nouvelle figure publique en France, l'intellectuel.

Activités

1. Extraits de « J'accuse »

Exercice 1 : Analyse d'extraits de « J'accuse » de Zola : compréhension écrite ; comprendre le but et les enjeux du texte.

Questions

1. Quel est le ton adopté par Zola ? (*Ton virulent, critique, accusateur, provocateur, assuré, déterminé, passionné, émotionnel ; forte présence du « je » qui parle.*)
2. Connaissez-vous la figure de style formée par la répétition de « J'accuse » en début de paragraphe ? (*L'anaphore, renforce l'effet d'accusation, tel un martèlement ; figure typique d'un réquisitoire.*)
3. Quel est le but de Zola en publiant cet article ? (*Déclencher un procès contre lui-même pour que l'Affaire Dreyfus ne soit pas classée et que justice soit faite.*)
4. Quelles sont les deux valeurs au nom desquelles Zola prend la parole ? (*Vérité et justice.*)
5. Qu'est-ce que représente la « lumière » dans les dernières lignes ? (*Métaphore de la vérité.*)
6. Quelle loi Zola transgresse-t-il volontairement et comment peut-on interpréter ce geste ? (*Loi sur la diffamation ; il sacrifie sa propre liberté afin de lutter pour la vérité.*)



Image 1 : La Une du journal L'Aurore, « J'accuse ... » de Zola.

Extraits de « J'accuse »

Remarque préliminaire : Il n'est pas nécessaire de connaître les personnes nommées (marquées par un astérisque*) pour comprendre les grandes lignes de l'argumentation de Zola.

J'accuse le lieutenant-colonel du Paty de Clam* d'avoir été l'ouvrier diabolique de l'erreur judiciaire, en inconscient, je veux le croire, et d'avoir ensuite défendu son œuvre néfaste¹, depuis trois ans, par les machinations les plus saugrenues² et les plus coupables.

J'accuse le général Mercier* de s'être rendu complice, tout au moins par faiblesse d'esprit, d'une des plus grandes iniquités³ du siècle.

J'accuse le général Billot* d'avoir eu entre les mains les preuves certaines de l'innocence de Dreyfus et de les avoir étouffées⁴, de s'être rendu coupable de ce crime de lèse-humanité et de lèse-justice⁵, dans un but politique et pour sauver l'état-major compromis.

J'accuse le général de Boisdeffre* et le général Gonse* de s'être rendus complices du même crime, l'un sans doute par passion cléricale, [...].

J'accuse le général de Pellieux* et le commandant Ravary* d'avoir fait une enquête scélérate⁶, j'entends par là une enquête de la plus monstrueuse partialité, dont nous avons, dans le rapport du second, un impérissable⁷ monument de naïve audace⁸.

J'accuse les trois experts en écritures, les sieurs Belhomme*, Varinard* et Couard*, d'avoir fait des rapports mensongers et frauduleux⁹, [...].

J'accuse les bureaux de la guerre d'avoir mené dans la presse, particulièrement dans *L'Éclair* et dans *L'Écho de Paris*, une campagne abominable, pour égarer¹⁰ l'opinion et couvrir leur faute.

J'accuse enfin le premier conseil de guerre d'avoir violé le droit, en condamnant un accusé sur une pièce restée secrète, et j'accuse le second conseil de guerre d'avoir couvert cette illégalité, par ordre, en commettant à son tour le crime juridique d'acquitter sciemment¹¹ un coupable.

En portant ces accusations, je n'ignore pas que je me mets sous le coup des articles 30 et 31 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881, qui punit les délits de diffamation. Et c'est volontairement que je m'expose.

Quant aux gens que j'accuse, je ne les connais pas, je ne les ai jamais vus, je n'ai contre eux ni rancune¹² ni haine. Ils ne sont pour moi que des entités¹³, des esprits de malfaisance sociale. Et l'acte que j'accomplis ici n'est qu'un moyen révolutionnaire pour hâter l'explosion de la vérité et de la justice. Je n'ai qu'une passion, celle de la lumière, au nom de l'humanité qui a tant souffert et qui a droit au bonheur. Ma protestation enflammée n'est que le cri de mon âme. Qu'on ose donc me traduire en cour d'assises¹⁴ et que l'enquête ait lieu au grand jour ! J'attends. Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect. - *Émile Zola*

¹ néfaste = verhängnisvoll

² saugrenu, saugrenue = albern

³ iniquité, f. = Ungerechtigkeit

⁴ étouffer = etw. unterdrücken

⁵ crime de lèse-humanité et de lèse-justice = Verbrechen gegen die Menschlichkeit und Gerechtigkeit

⁶ scélérate, scélérate = gemein, ruchlos

⁷ impérissable = unvergänglich

⁸ l'audace, f. = Mut, Kühnheit

⁹ frauduleux, frauduleuse = betrügerisch

¹⁰ égarer qn./qc. = jmdn./ etw. in die Irre führen, fehlleiten

¹¹ sciemment = bewusst, absichtlich

¹² rancune, f. = Groll

¹³ entité, f. = abstrakte Grösse

¹⁴ cour d'assises, f. = Schwurgericht

2. La Déclaration universelle des droits de l'homme

Exercice 2.1 : *Compréhension écrite ; approfondissement des droits humains.*

Les origines

« La conception moderne des droits humains est née à l'époque des Lumières, au XVIII^e siècle. La *Virginia Bill of Rights* (1776), en Amérique du Nord, et la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* (1789) en France sont les premiers textes nationaux à faire mention de droits fondamentaux fondés sur l'égalité entre les hommes – bien qu'à l'époque, les esclaves, les peuples indiens et les femmes en aient été exclus. On les considère aujourd'hui comme fondateurs¹⁵ des développements ultérieurs¹⁶. Les droits humains n'ont quasiment joué aucun rôle dans les relations interétatiques¹⁷ entre le XVIII^e siècle et la deuxième moitié du XX^e siècle. En effet, les États sont considérés comme souverains, donc libres de faire ce qu'ils veulent sur leur propre territoire. C'est le traumatisme de la deuxième guerre mondiale, et la découverte des camps de concentration, qui met fin à la conception absolue de la souveraineté étatique. On envisage pour la première fois un mécanisme supranational, qui protégerait les citoyens/citoyennes de l'arbitraire étatique¹⁸. » - *Amnesty International*

La Déclaration universelle des droits de l'homme

« La Charte des Nations unies, établie en 1945, mentionne dans son préambule¹⁹ les droits humains comme 'l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et les nations'. Le premier article de la Charte pose l'objectif de développer et encourager le 'respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion'. Pour la première fois, le respect et la réalisation des droits humains sont considérés comme des conditions de la stabilité internationale et des relations pacifiques entre les États.

Les droits humains sont listés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), élaborée par la Commission des droits de l'homme des Nations unies, et adoptée par l'Assemblée générale le 10 décembre 1948. Jusqu'à aujourd'hui, la DUDH constitue une référence internationale pour la protection des êtres humains ». - *Amnesty International*

Questions

Cochez les bonnes réponses.

1. Pourquoi est-ce qu'on ne parle que d'une « conception » des droits de l'homme pour le XVIII^e siècle ?
(*Les femmes et les esclaves, les peuples indiens – pour l'Amérique – en étaient exclus.*)

- Les droits de l'homme étaient différents à l'époque des Lumières.
- Les droits de l'homme ne sont pas rédigés par écrit.
- Les femmes et les esclaves, les peuples indiens – pour l'Amérique – en étaient exclus.

2. Qu'est-ce qui a déclenché le fait que les principes des droits humains soient devenus internationaux ?
(*Le traumatisme de la Deuxième Guerre mondiale.*)

- La Déclaration d'indépendance des États-Unis.
- Le traumatisme de la Deuxième Guerre mondiale.
- On veut éviter la distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

3. Quelles sont les différences entre les droits de l'homme déclarés au XVIII^e siècle et ceux établis par les Nations unies ? (*Effort de la mise en application, ceux des Lumières ne concernent pas tous les êtres humains.*)

- Effort de la mise en application.
- Il n'en existe pas, à part la différence temporelle.
- Les droits des Lumières ne concernent pas tous les hommes.

¹⁵ fondateur/ fondatrice = am Ursprung stehend, begründend

¹⁶ ultérieur/ ultérieure = später, nachträglich

¹⁷ interétatiques = zwischenstaatlich

¹⁸ l'arbitraire étatique, m. = staatliche Willkür

¹⁹ préambule, m. = Präambel, feierliche Erklärung als Einleitung zu einer Verfassung, zu einem zwischenstaatlichen Vertrag etc.

Exercice 2.2 : Compréhension audio-visuelle ; approfondissement de la connaissance des valeurs universelles.

Regardez la vidéo en ligne sur le site web d'Amnesty International :

<https://www.amnesty.fr/focus/declaration-universelle-des-droits-de-lhomme>

Petit aperçu de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)

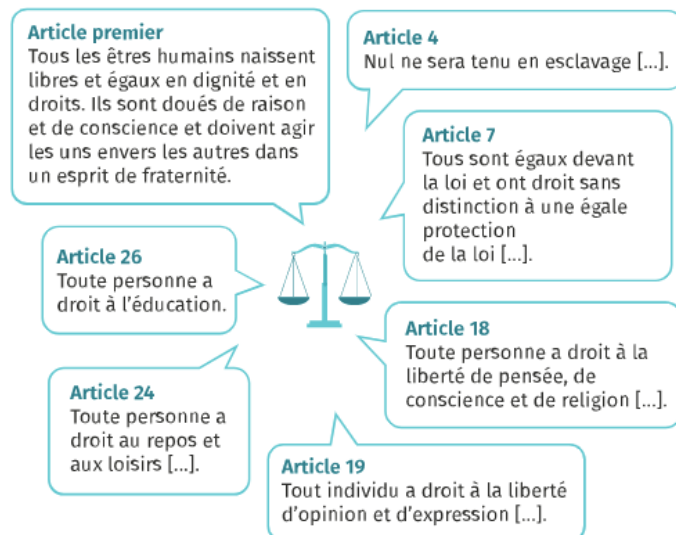


Image 2 : Sélection d'articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Questions

1. Aujourd'hui, on préfère parler des « droits humains » plutôt que des « droits de l'homme ». Qu'est-ce qui motive ce changement d'appellation ? (L'utilisation du mot « homme » en français pour « être humain » est controversée, puisque « homme » désigne aussi l'individu masculin vs le féminin ; par le changement proposé, on veut éviter la discrimination de sexe – sans parler des LGBTQIA+.²⁰)

2. Quels sont les différents types des droits humains ? (Il faut distinguer 3 générations pour ce qui est des différents types des droits humains : la première, à la fin du 18^e siècle pendant les Lumières, fait appel aux droits civils et politiques ; la deuxième génération, à la fin du 19^e siècle, met en avant les droits économiques, sociaux et culturels ; la troisième génération, dans les années 1970, finalement, proclame les droits collectifs ou solidaires).

3. « Les droits humains » sont : (trouver 3 adjectifs)

- (universels)
- (indivisibles)
- (inaliénables)

4. Connaissez-vous des États qui ne respectent pas les articles des droits humains ? Citez-en un et décrivez dans quelle mesure les droits humains ne sont pas respectés. (diverses solutions)

²⁰ Sigle anglophone de « lesbian, gay, bisexual, transgendered, queer, intersexual or asexual » dont la traduction littérale en français donne le même ordre : lesbien, gay, bisexuel, transgenre, queer, intersexe ou asexuel.

3. Les valeurs universelles

Exercice 3 : *Enrichissement du vocabulaire ; comprendre la notion de valeurs universelles née au siècle des Lumières ; approfondir les motifs de l'engagement de Zola dans l'Affaire Dreyfus.*

Les valeurs universelles au nom desquelles Zola prend la parole au cours de l'Affaire Dreyfus ont été formulées au siècle des Lumières et figurent dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Des philosophes comme Diderot, Voltaire et Rousseau issus de la bourgeoisie de l'époque – la classe, donc, qui a déclenché la Révolution française – ont développé des principes essentiels. Ils ont encouragé les citoyens²¹ à exercer leur esprit critique et à être sceptiques vis-à-vis de toutes vérités dogmatiques, que ce soit en matière de religion, de politique ou de philosophie. Ces vérités dogmatiques sont considérées comme des superstitions²² ou de l'obscurantisme²³. Le grand principe défendu par les philosophes de l'époque est de réfléchir par soi-même. On remet en question le pouvoir de l'élite, - la famille royale, le clergé et la noblesse - qui ne constitue que 2% environ de la société. La monarchie absolue est de plus en plus critiquée, car c'est le bonheur collectif, le bonheur de tous, que l'on met au centre des réflexions politiques. L'égalité et la justice deviennent des valeurs clés dans les débats qui vont finalement aboutir à la Révolution française et à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. En défendant ces valeurs universelles de justice et de vérité, Zola se montre l'héritier des philosophes des Lumières.

Questions

1. Mettez les principes et valeurs chers aux philosophes des Lumières dans le carré vide de l'image ci-contre. (*Raison, connaissances positives, esprit critique, égalité, vérité, justice.*)

2. Pourquoi Zola doit-il défendre des valeurs qui ont déjà été formulées deux siècles auparavant? (*Les valeurs doivent être reformulées parce que l'armée et une partie du gouvernement essaient de cacher la vérité sur l'Affaire Dreyfus pour ne pas compromettre leur pouvoir et leur prestige dans le pays.*)



Diagram showing various values and concepts associated with the Enlightenment, arranged around a central empty box from the image above:

- obscurantisme
- connaissances positives
- vérité
- superstitions religieuses
- égalité
- raison
- dogmatismes idéologiques
- intolérance
- esprit critique
- pouvoir absolu
- justice

²¹ citoyen, citoyenne = Bürger, Bürgerin

²² superstition, f. = Aberglaube

²³ obscurantisme, m. = Obskurantismus, Verdunkelung. Attitude, doctrine, système politique ou religieux visant à s'opposer à la diffusion, notamment dans les classes populaires, des « Lumières », des connaissances scientifiques, de l'instruction, du progrès (cf. Atilf)

4. Le naturalisme

Qu'est-ce qui caractérise le mouvement littéraire du naturalisme fondé par Émile Zola ? D'une part, le naturalisme prolonge le réalisme, en ce qu'il s'intéresse, tout comme celui-ci, aux différentes couches sociales ; Zola introduit cependant un milieu social qui, jusque-là, n'était guère traité par les écrivains, à savoir celui des *ouvriers*. D'autre part, le naturalisme se distingue du réalisme en ce qu'il prend pour modèle les théories de la médecine expérimentale, et notamment les études scientifiques de l'époque sur l'*hérédité*²⁴. L'individu dans le roman naturaliste est pensé par Zola comme le produit d'un milieu social et des lois de l'hérédité qui pèsent sur lui. *Les Rougon-Macquart*, cycle romanesque en vingt volumes, vise à démontrer cette vérité de la double détermination, celle du milieu et celle de l'hérédité.

Exercice 4 : Préface du cycle de « *Les Rougon-Macquart* » : compréhension du texte ; faire connaissance avec le mouvement littéraire dont Zola est le fondateur.

Émile Zola, « Préface » à *La Fortune des Rougon*, premier volume des *Rougon-Macquart* (1871)

« Je veux expliquer comment une famille, un petit groupe d'êtres, se comporte dans une société, en s'épanouissant pour donner naissance à dix, à vingt individus, qui paraissent, au premier coup d'œil, profondément dissemblables, mais que l'analyse montre intimement liés les uns aux autres. L'hérédité a ses lois, comme la pesanteur²⁵.

Je tâcherai de trouver et de suivre, en résolvant la double question des tempéraments et des milieux, le fil qui conduit mathématiquement d'un homme à un autre homme. Et quand je tiendrai tous les fils, quand j'aurai entre les mains tout un groupe social, je ferai voir ce groupe à l'œuvre, comme acteur d'une époque historique, je le créerai agissant dans la complexité de ses efforts, j'analyserai à la fois la somme de volonté de chacun de ses membres et la poussée générale de l'ensemble.

Les Rougon-Macquart, le groupe, la famille que je me propose d'étudier, a pour caractéristique le débordement²⁶ des appétits, le large soulèvement²⁷ de notre âge, qui se rue²⁸ aux jouissances²⁹. Physiologiquement, ils sont la lente succession des accidents nerveux et sanguins qui se déclarent dans une race³⁰, à la suite d'une première lésion organique³¹, et qui déterminent, selon les milieux, chez chacun des individus de cette race, les sentiments, les désirs, les passions, toutes les manifestations humaines, naturelles et instinctives, dont les produits prennent les noms convenus de vertus³² et de vices³³. Historiquement, ils partent du peuple, ils s'irradient dans toute la société contemporaine, ils montent à toutes les situations, par cette impulsion essentiellement moderne que reçoivent les basses classes en marche à travers le corps social, et ils racontent ainsi le Second Empire, à l'aide de leurs drames individuels [...].

Cette œuvre, qui formera plusieurs épisodes, est donc, dans ma pensée, l'Histoire naturelle et sociale d'une famille sous le Second Empire. Et le premier épisode : *la Fortune des Rougon*, doit s'appeler de son titre scientifique : *Les Origines*. »

²⁴ hérédité, f. = Vererbungslehre

²⁵ pesanteur, f. = Schwerkraft

²⁶ débordement, m. = das Überborden

²⁷ soulèvement, m. = Aufstand

²⁸ se ruer = sich auf etwas stürzen

²⁹ jouissance, f. = Genuss

³⁰ race, f. = ici famille

³¹ lésion organique, f. = organische Schädigung

³² vertu, f. = Tugend

³³ vice, m. = Laster

Questions

1. Qu'est-ce qu'une préface ? Pourquoi est-ce qu'un/e écrivain/e rédige une préface ? (*Une introduction. C'est pour présenter et recommander au lecteur l'œuvre, en expliquer les intentions.*)

2.a) Quel est le projet de Zola ? (*Montrer que les membres d'une famille sont liés par les lois de l'hérédité, mais qu'ils évoluent de manière différente selon les milieux sociaux dans lesquels ils vivent.*)

b) Que signifie selon la conception de Zola « Histoire naturelle et sociale » d'une famille sous le Second Empire ? Intégrez l'illustration de l'arbre généalogique dans l'explication. (*Zola raconte l'histoire d'une famille qui est d'un côté « naturelle », parce que chaque personne est soumise aux lois « naturelles » de l'hérédité, et, de l'autre, « sociale », car chaque individu naît et évolue dans tel ou tel milieu social. L'arbre montre que l'ancêtre des Rougon-Macquart est Adélaïde Fouque et que celle-ci a eu des enfants de deux hommes, de Pierre Rougon et d'Antoine Macquart, d'où le double nom de famille, les Rougon-Macquart. On pourrait aussi dire que le déterminisme héréditaire se reflète dans la stabilité des branches : l'être humain naît dans une famille qu'il ne peut pas changer, tout comme chaque branche est le produit organique de la croissance naturelle d'un arbre.*)

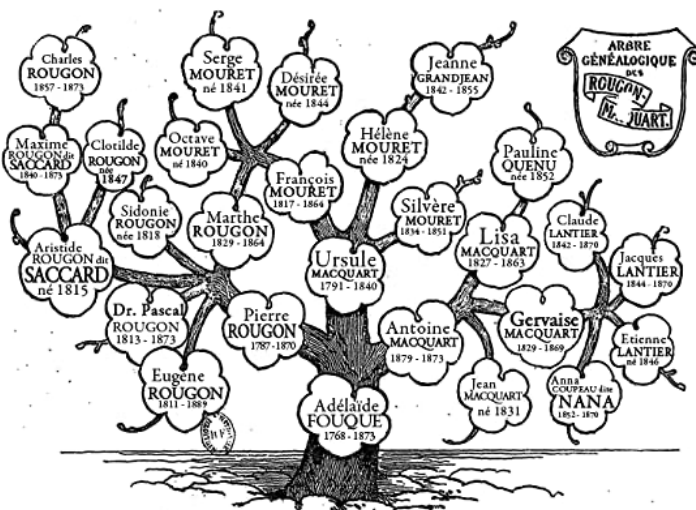


Image 2: L'arbre généalogique de la famille des Rougon-Macquart

3. Soulignez les mots qui a) font appel aux milieux sociaux et b) expriment la démarche 'scientifique' de Zola. (a) **Milieux sociaux** : société, milieux, situations, classes, corps social, Histoire naturelle et sociale ; b) **Démarche 'scientifique'** : expliquer, analyser, loi d'hérédité, pesanteur, résoudre, mathématiquement, étudier, physiologiquement, accidents nerveux et sanguins, lésion organique, Histoire naturelle et sociale, titre scientifique.

5. Un intellectuel

Exercice 5 : Argumentation orale, réflexion interactive ; faire le lien avec l'actualité, approfondissement de la notion d'« intellectuel ».

Questions

1. En quoi, à votre avis, Zola est-il un « intellectuel » ? (*Les réponses se trouvent dans la vidéo. Un intellectuel est quelqu'un qui se prononce sur une affaire publique, politique, en fondant la légitimité de sa prise de parole et de position sur une compétence et une célébrité acquises par ailleurs, dans un domaine professionnel spécifique, soit la littérature pour Zola. Il y a en quelque sorte un transfert de crédibilité, de compétence voire d'autorité d'un domaine à un autre. Zola a pris position dans l'Affaire Dreyfus en se réclamant constamment des valeurs universelles de justice et de vérité qui, à ses yeux, ne peuvent être subordonnées à aucun intérêt particulier, comme la patrie ou l'armée. Il a utilisé sa célébrité pour défendre les valeurs universelles dans une affaire juridique sans être lui-même juriste, donc sans être spécialiste ou expert en la matière.*)

2. Analysez l'étymologie du mot intellectuel. (*Du bas latin 'intellectualis', qui se rapporte à l'intelligence, intellectuel, dérivé du latin classique intelligere, discerner, saisir, connaître, comprendre, concevoir. Le verbe intellegere est un composé : inter-legere, littéralement « entre-lire », donc : lire entre les lignes, c'est-à-dire comprendre, saisir le sens. Un intellectuel est donc quelqu'un qui possède cette capacité de compréhension et qui partage son savoir avec le public, car il s'exprime pour le bien de la collectivité et son savoir est utilisé à des fins concrètes.*)

3. Y a-t-il encore des intellectuels aujourd'hui ? Si oui, qui sont-ils et que font-ils et disent-ils ? (*diverses solutions*)

Vocabulaire

transgresser la loi	= gegen das Gesetz verstossen
erreur judiciaire, f.	= Justizirrtum
enquête, f.	= Untersuchung
conseil de guerre, m.	= Kriegsgericht
acquitter qn.	= jnd. freisprechen
acquittement, m.	= Freispruch
diffamation, f.	= Verleumdung, Rufschädigung
traître, m.	= Verräter
arbre généalogique, m.	= Stammbaum
asphyxié	= erstickt
s'exposer	= sich aussetzen
cendre, f.	= Asche
prise de parole, f.	= Das Wort ergreifen, sich zu Wort melden
prise de position, f.	= Stellungnahme, Meinungsäußerung
se réclamer de qn/qc	= sich auf jnd./etw. berufen
cour d'assises, f.	= Schwurgericht
dignité, f.	= Würde

Sources

- Image de « J'accuse » dans *l'Aurore* : <https://perlitasperiodisticas.wordpress.com/2016/08/30/primeras-notas-firmadas/>. [06.07.2020]
- Sélection d'articles divers de la Déclaration universelle des droits de l'homme : <https://www.livrescolaire.fr/page/6818301?docId=MkfPKuGI5IAFmXQZFj1OW>. [06.07.2020]
- Introduction aux droits humains : <https://www.amnesty.ch/fr/themes/droits-humains/droit-humain-background/introduction-aux-droits-humains>. [20.07.2020]
- Vidéo d'*Amnesty International* : <https://www.amnesty.fr/actualites/dudh--la-declaration-universelle-des-droits-de-lhomme>. [06.07.2020]
- Préface de *La Fortune des Rougon* : <http://lettres.ac-rouen.fr/francais/zola/textes/for-pref.html>. [05.07.2020]
- L'arbre généalogique : <https://www.pinterest.com/pin/441704675950065001/>. [06.07.2020]
- Étymologie du mot « intellectuel » : <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Intellectuel.htm>. [18.08.2020]

Transcription de la vidéo

Bonjour ! Dans le deuxième volet de notre série, vous allez faire plus ample connaissance avec un personnage important de l'Affaire Dreyfus, personnage qui a déjà été mentionné dans la première vidéo : il s'agit de l'auteur de « J'accuse... ! », Émile Zola, un grand écrivain et intellectuel français.

« Traître ! », « Sale cochon ! », « Je t'emmerde ! », « À mort ! » telles sont les injures qui lui ont été adressées. La caricature de 1899 que vous voyez ici représente Émile Zola en « Roi des porcs ». C'est une caricature parmi beaucoup d'autres qui diffame l'écrivain. – Qu'est-ce qui a pu déchaîner une telle haine contre Zola ? C'est ce que nous allons voir ici.

Mais, tout d'abord, qui était Émile Zola ? Émile Zola est né à Paris le 3 avril 1840. Mais il grandit à Aix-en-Provence, dans le sud de la France. Dès 1858, il s'installe à Paris avec sa mère (son père est mort en 1847). Sa scolarité est mouvementée, et il échoue finalement au baccalauréat (à la maturité donc). Il a son premier emploi durable dans une maison d'édition parisienne qui existe encore aujourd'hui, chez Hachette. Par la suite, il travaille comme journaliste politique, artistique et littéraire et se met à écrire lui-même des textes littéraires. Son premier grand succès est *L'Assommoir*, en 1877.

Ce roman n'est pas seulement un immense succès, mais il crée également un grand scandale. Car c'est un roman – le premier grand roman en France – qui parle du milieu ouvrier à Paris et de l'alcoolisme qui y fait ravage. Or une bonne partie des lecteurs bourgeois de l'époque n'avaient aucune envie de voir la réalité sociale dans toute sa vérité cruelle, sans idéalisation, sans fard. On le critique, on l'insulte. Le journaliste Albert Millaud, par exemple, s'écrie : « Ce n'est plus du réalisme, c'est de la malpropreté [...] » – Confronté à de telles critiques, Zola répond : « C'est une œuvre de vérité, le premier roman sur le peuple qui ne mente pas et qui ait l'odeur du peuple. »

En fait, *L'Assommoir* n'est qu'un des volumes de tout un cycle de romans : les Rougon-Macquart.

Le principe de ce cycle est celui de certaines séries d'aujourd'hui : Zola raconte en effet l'histoire de toute une famille dans les années 1852-1871. C'est l'époque du Second Empire, l'époque de Napoléon III.

Vous voyez ici l'arbre généalogique de cette famille dessiné par Zola lui-même. Chaque roman du cycle des Rougon-Macquart est focalisé sur un ou plusieurs membres de la famille à deux branches. *L'Assommoir*, par exemple, nous raconte l'histoire de Gervaise et de son mari, qui finissent tous deux alcooliques. *Nana*, qui devient prostituée, raconte la vie de la fille de Gervaise. Et au centre de *Germinal* il y a la vie d'Étienne Lantier, un fils de Gervaise, qui travaille dans les mines. Ce que l'on peut appeler une saga familiale comporte en tout vingt romans dont tous les personnages sont des descendants d'Adélaïde Fouque, qui, d'ailleurs, ne mourra qu'au dernier volume, à l'âge de 105 ans !

Ce que Zola voulait faire dans ce cycle de romans, c'est montrer la vérité sur la société de l'époque. Et c'est pour cela précisément qu'il était détesté par une partie des lecteurs bourgeois et de ses collègues écrivains. Zola est trop cru, trop brutal à leurs yeux. Voyez un peu : (vidéo)

Au moment où éclate l'Affaire Dreyfus, Zola est donc l'un des écrivains les plus célèbres, certes, mais aussi l'un des plus controversés en France.

Vous vous rappelez : à la fin du procès contre Esterhazy en janvier 1898, celui-ci, le vrai coupable, est acquitté, c'est-à-dire déclaré innocent. C'est ce scandale qui pousse Zola à réagir de manière plus violente qu'il ne l'avait fait jusque-là à travers une série d'articles. Il y avait cependant un grand obstacle : le dossier Dreyfus avait été définitivement classé par les autorités. « Il n'y a pas d'affaire Dreyfus », avait déclaré le président du Conseil (aujourd'hui on dirait le Premier Ministre) en décembre 1897. Comment faire alors pour qu'on puisse rouvrir ce dossier, reparler de l'Affaire et aboutir à la révision du procès de Dreyfus ? Zola ne voit qu'un moyen : s'exposer lui-même, provoquer un procès contre lui-même. C'est dans ce but qu'il rédige « J'accuse... ! », une lettre ouverte au président de la République française, Félix Faure. « J'accuse... ! » paraît donc deux jours à peine après l'acquittement d'Esterhazy, le matin du 13 janvier 1898 dans le quotidien *L'Aurore*. Le journal est tiré ce jour-là à 300'000 exemplaires ! C'est dix fois plus que le tirage normal. Dans sa lettre, Zola reprend tout ce qu'il sait de l'Affaire et dénonce tous ceux qu'il tient pour coupables.

Et voici les dernières lignes de la lettre : « En portant ces accusations, je n'ignore pas que je me mets sous le coup des articles 30 et 31 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881, qui punit les délits de diffamation. Et c'est volontairement que je m'expose (...) Je n'ai qu'une passion, celle de la lumière, au nom de l'humanité qui a tant souffert et qui a droit au bonheur. Ma protestation enflammée n'est que le cri de mon âme. Qu'on ose donc me traduire en cour d'assises et que l'enquête ait lieu au grand jour ! J'attends. »

Zola veut donc provoquer un procès en diffamation contre lui-même. Et c'est effectivement ce qui arrivera. Au bout de trois procès tumultueux, Zola est condamné, le 18 juillet 1898, à un an de prison et à de lourdes amendes. Pour continuer la lutte, il s'exile en Angleterre, d'où il publie d'autres textes en faveur de Dreyfus. Dans « J'accuse... ! », Zola avait écrit : « La vérité est en marche et rien ne l'arrêtera », et cette phrase était devenue un véritable slogan des dreyfusards.

Par son engagement dans l'Affaire Dreyfus, Zola s'est fait beaucoup d'ennemis, parce qu'il a réclamé haut et fort que justice soit faite, parce qu'il a dénoncé sans relâche l'erreur qu'avait commise la justice

française en condamnant Dreyfus. Vous comprenez mieux maintenant, pourquoi Zola a été injurié et présenté comme « Roi des porcs ».

Le 29 septembre 1902, on retrouve le corps de Zola sans vie dans son appartement. Il est mort asphyxié par la fumée de sa cheminée, qui ne tirait plus, qui était bouchée. Accident ou meurtre ? Il y a eu de vastes enquêtes à ce sujet, et on ne le saura sans doute jamais avec certitude. En 1908, les cendres d'Émile Zola sont transférées au Panthéon, signe de reconnaissance officielle tardive. Lors de la cérémonie, deux balles sont tirées sur Dreyfus, qui, heureusement, n'est que légèrement blessé. La fracture de la société opérée par l'Affaire Dreyfus n'était pas près de disparaître.

Par son engagement dans l'Affaire Dreyfus, Zola a marqué l'apparition d'une nouvelle figure sur la scène publique, à savoir celle de l'intellectuel. Qu'est-ce alors qu'un intellectuel ? C'est quelqu'un qui se prononce sur une affaire publique en fondant ce droit de prise de parole et de position sur une compétence et une célébrité qu'il a acquises ailleurs, dans son domaine professionnel spécifique, p.ex. la physique, la médecine, la philosophie ou, comme dans le cas de Zola, la littérature. Il y a donc en quelque sorte un transfert de compétence d'un domaine à un autre. Ici, du domaine de la littérature au domaine politique et juridique.

Zola a pris position dans l'Affaire Dreyfus en se réclamant constamment des valeurs universelles de la justice et de la vérité qui, à ses yeux, ne peuvent être subordonnées à aucun autre intérêt particulier, comme la patrie ou l'armée.

Dans l'Affaire Dreyfus, Zola a donc utilisé sa célébrité pour défendre les valeurs universelles, c'est ce qui fait de lui un intellectuel engagé, le premier grand intellectuel de type moderne.